

## **ACNAB - Agir Contre les Nuisances Aériennes à Bonnelles et sa région**

Association loi de 1901 – 22 rue de la libération - 78830 – Bonnelles <http://acnab.org/>

### **Pourquoi adhérer à l'ACNAB ?**

Habitantes, Habitants de la région du Sud Yvelines et de la Communauté de communes du pays de Limours,

Les arrêtés du 15 Novembre 2011, puis ceux du 5 Septembre 2012 ont modifié les trajectoires aériennes au-dessus de nos communes. Ainsi notre environnement est gravement impacté par un nombre accru d'avions sous des «couloirs densifiés». Ces modifications s'accompagnent aussi d'une augmentation sans précédent des suies et des imbrulés.

Les relevés de BruitParif sont éloquents : Pour les communes de Bonnelles et Limours, l'augmentation du bruit est de 1 à 3 dBA alors que la DGAC nous promettait une diminution de 3dBA. Cette augmentation du bruit est encore plus importante pour les communes de Bullion, Rochefort et des Saint-Arnoult.

L'ACNAB avec d'autres associations ont donc déposé un recours devant le conseil d'Etat. Nous nous appuyons pour cela sur un cabinet d'avocats spécialisés dans l'environnement.

#### ***Pourquoi adhérer à l'association?***

Par le nombre d'adhésion l'ACNAB peut aujourd'hui :

- Peser sur les élus afin d'obtenir leur soutien et donc peser face au ministère des transports et aux organismes publics ;
- Le nombre d'adhésions permet aussi de financer l'action en justice en cours ;
- Le tout afin de défendre et améliorer notre environnement pour une meilleure qualité de vie (participations à des instances régionales) afin de réduire les nuisances sonores et chimiques liés aux couloirs aériens au-dessus de nos communes ;

#### ***Pourquoi cet arrêté pénalise les habitants concernés ?***

Les nouvelles trajectoires mise en place par l'arrêté du 15Nov 2011 et du 05Sept 2012 génèrent un transfert de vols et donc de nuisances au-dessus de nos communes.

#### ***Que propose comme "alternative" L'ACNAB vs la modification des trajectoires ?***

Les associations et les 2 PNR concernés (PNR de Chevreuse et du Gâtinais) ont proposé avec le support technique de pilote et de contrôleurs aériens une alternative qui a été soumise aux Ministres des Transports de l'époque. La DGAC a refusé cette alternative sans réelle concertation ni discussion.

#### ***Quelles sont les actions de l'année précédente menées par l'association ?***

L'ACNAB a mené les années précédentes différents types d'action : opérations de communication envers les élus et les populations lors de l'enquête publique, relèvement de l'ILS (4000 pieds puis 5000 pieds) pour la trajectoire Odran qui ne génère aucun déplacement de trajectoires, l'étude des descentes continues durant l'été 2008 et une mise en place partielle ; l'acquisition de Vitrail en Mairie de Bonnelles, l'installation de mesures de bruit sur Bonnelles depuis la mise en place des nouvelles trajectoires (BruitParif/Rumeur).

#### ***Quelles sont les actions à venir que pense mener l'association?***

L'Association compte notamment faire des opérations de lobbying auprès des élus de la nouvelle majorité et du gouvernement pour que puisse être pris en considération les demandes des associations d'Orly et de Roissy. L'ACNAB souhaite aussi pouvoir participer à des nouvelles commissions ou instances régionales.

Depuis 2012, et après 9 ans, l'ACNAB siège désormais officiellement à la CCE d'Orly.

**Quel est l'intérêt des habitants de ces communes à adhérer à cette association?**  
*Adhérer c'est afficher clairement votre désaccord avec cet arrêté qui nous est imposé et à cause duquel nous devons faire face à des nuisances supplémentaires. Ces nuisances impactent directement la santé des personnes exposées avec pour raison l'augmentation du nombre de particules fines rejetées, l'émission de gaz toxique et un accroissement du niveau sonore alors que celui-ci devait, comme présenté par NKM, être plus faible. Le bruit des avions diminue aussi la valeurs des logements situés sous les couloirs. Plus les communes seront représentées en nombre de personnes, plus l'impact des actions de votre association sera élevé.*

**Quel est l'intérêt d'avoir des adhérents ?**

*Chaque année le nombre d'adhérent augmente ainsi, chaque année la légitimité et la crédibilité de l'association s'en trouvent renforcées. Plus nous serons nombreux, plus grande sera la considération et l'intérêt que porteront les élus et instances dirigeantes à nos propositions de discussions , d'améliorations, de demande de participation à différentes commissions et autres argumentaires techniques portant sur l'acoustique et la santé des personnes des communes concernées.*

**Pourquoi adhérer à de nouvelles commissions et lesquelles?**

*La présence de L'ACNAB dans de nouvelles commissions (Ex : CCE d'Orly) permet d'émettre un avis sur des dossiers concernés par l'évolution du trafic aérien et d'affirmer notre faculté d'analyse objective avec proposition d'actions concrètes.*

**Y-a-t'il un espoir pour que les choses changent ?**

*Oui ! Là est toute la raison d'être de l'association. Une procédure est en cours, recours engagé par les différentes associations devant le Conseil d'Etat, son issue déterminera les actions à venir pour arriver à une solution pérenne et satisfaisante pour tous.*

*Enfin, la présence même de l'association empêche la DGAC de pouvoir étendre les capacités d'Orly.*

L'ACNAB a besoin d'un nombre important d'adhérents et donc que chacun renouvelle son adhésion à l'association. Le montant de l'adhésion de 5 € / adhérent, inchangé depuis 8 ans, démontre que l'ACNAB pense que le nombre d'adhérents est plus important que le montant des cotisations.

**Nous comptons sur vous : plus nous serons nombreux, plus notre Association sera crédible, et mieux nous serons entendus. Sans votre soutien nous ne pourrions ni éviter les augmentations de nuisances ni obtenir des procédures réduisant le bruit.**

✕ -----

**BULLETIN D'ADHESION = 5 Euros par personne adhérente.**

**ACNAB**

Agir Contre les Nuisances Aériennes à Bonnelles et sa région

Association loi de 1901 – **22 rue de la libération - 78830 – Bonnelles** - <http://acnab.org/>

Je souhaite adhérer ou renouveler mon adhésion à l'ACNAB - cotisation annuelle : **5 Euros par personne** adhérente.

Je joins un montant de ..... € (chèque à l'ordre de l'ACNAB), correspondant à ..... cotisation(s).

Nom :

Prénom :

Adresse : .....

..... N° de téléphone : .....

Adresse e-mail : .....

Signature :

NB : toute cotisation versée donnera lieu à l'établissement d'un reçu